

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME DU ROSAIRE**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil, tenue le 9 février 2026 au lieu ordinaire des séances, à 7h30, conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents, les conseillers, M. Michaël Labrecque, M. Jules Blais, M. Francis Gaudreau, M. Gervais Landry, Mme Isabelle Carpentier sous la présidence de la Mairesse, Mme Maryse Bernard.

M. Éric Castonguay est absent, son absence est motivée.

Mme Isabelle Lachance, directrice générale, est aussi présente.

L'avis de convocation a été signifié par courriel aux membres du conseil le 5 février 2026. Les Membres du Conseil présents confirment avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à invoquer tout défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation de la présente séance.

02- LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01- Vérification du quorum et des présences.
- 02- Lecture et approbation de l'ordre du jour.
- 03- Autorisation de publier un avis d'intention sur le SEAO pour l'acquisition d'un camion de pompier autopompe-citerne avec financement en location sur 5 ans
- 04- Période de questions.
- 05- Levée de l'assemblée.

SP 2026-03-02

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Landry
ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

Adopté

**03- AUTORISATION DE PUBLIER UN AVIS D'INTENTION SUR LE SEAO POUR
L'ACQUISITION D'UN CAMION DE POMPIER AUTOPOMPE-CITERNE AVEC
FINANCEMENT EN LOCATION SUR 5 ANS**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition d'un camion autopompe afin d'assurer le maintien et l'amélioration des services de sécurité incendie sur son territoire ;

ATTENDU QUE cette acquisition représente un investissement important et qu'il est opportun d'évaluer les options disponibles sur le marché, incluant un programme de financement en location à long terme ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire recourir à un mode de financement sous forme de location (crédit-bail) pour une période de cinq (5) ans, conformément aux lois et règlements applicables ;

ATTENDU QUE la publication d'un avis d'intention sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) permet d'informer les fournisseurs potentiels et de respecter les exigences de transparence en matière contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-03-03

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Carpentier

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

1. **D'AUTORISER** la directrice générale à publier, pour et au nom de la Municipalité, un **avis d'intention sur le SEAO** visant l'acquisition d'un camion autopompe accompagné d'un **programme de financement en location d'une durée de cinq (5) ans** ;
2. **D'AUTORISER** la directrice générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la publication de cet avis d'intention et à signer tout document requis à cette fin ;
3. **QUE** la présente résolution n'engage pas la Municipalité à conclure un contrat, mais vise uniquement à amorcer le processus préalable à l'acquisition envisagée.

Adopté

04-PÉRIODE DE QUESTIONS

05-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme l'ordre du jour est épuisé,

SP2025-02-05

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michaël Labrecque
ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE l'assemblée soit levée à 7 h 35

Je, Maryse Bernard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Maryse Bernard, mairesse

Isabelle Lachance, directrice générale